



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 juin 2021** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité à compter du mardi 8 juin 2021.

Sont présents :

| | |
|---------------|--------------------|
| Maire: | Brent Montgomery |
| Conseillers : | Maureen Bédard |
| | Raymond Bureau |
| | David Hogan |
| | Thomas Lavalée |
| | Shelley MacDougall |
| | Dorothy Noël |

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

| | |
|---|----------------|
| Directrice générale et secrétaire-trésorière : | Heidi Lafrance |
| Inspecteur municipal : | Stacy Gagné |
| Contremaître aux Travaux publics : | Dany Laberge |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout du point 14.1

« Résolution de solidarité concernant des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ».

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance ordinaire du 3 mai 2021

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

6.1. Avis motion concernant le règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle

6.2. Dépôt du projet de règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle

- 6.3. Avis motion concernant le règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223
- 6.4. Dépôt du projet de règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223

7. Administration

- 7.1. Contrat de service impartition des appels municipaux CITAM
- 7.2. Calendrier de conservation des documents municipaux (BAnQ)
- 7.3. Vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
- 7.4. Embauche d'un journalier saisonnier à temps plein
- 7.5. Travailleur(se) autonome en horticulture
- 7.6. Démission du préventionniste au Service de sécurité incendie

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour mai 2021
- 8.2. Dons charitables
- 8.3. Faits saillants du rapport financier pour 2020

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2021
- 9.2. Utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du SSI SGDV

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour le déneigement du secteur Sommet Bleu

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour mai 2021
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Mise à jour de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues
- 11.4. Dérogation mineure – lot 5 098 507

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin
- 12.3. Projet de patinoire municipale Phase 2 (préau) – services professionnels

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-06-21

3.1 Séance ordinaire du 3 mai 2021

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 mai 2021.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance.

Trois questions et commentaires ont été reçus et adressés aux élus.

Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au admin@munsgdv.ca jusqu'au jeudi 10 juin 16h30.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Commission municipale du Québec :

En date du 25 mai 2021, la Commission municipale informe la Municipalité qu'elle procédera à deux missions d'audit de conformité. Ces missions portent respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023. Les résultats de cet audit feront l'objet de deux rapports d'audit distincts de la Commission municipale du Québec qui seront rendus publics. Ces travaux ne constituent pas une enquête concernant notre Municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. Une copie de la lettre de mission a été transmise aux élus. Les pièces justificatives demandées par la Commission ont été transmises dans le délai prescrit.

Ministère de la Sécurité publique – Berges du chemin Redmond (crue printanière 2019) versement du paiement final et fermeture du dossier :

Dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 au 24 avril 2019, en date du 13 mai 2021, le ministère de la Sécurité publique a informé la Municipalité qu'un versement final de 130 338,10 \$ a été déposé au compte de la Municipalité. Un montant de 85 000 \$ avait déjà été versé à la Municipalité dans ce dossier en 2020. Le coût total des travaux était de 304 527,47 \$, donc le programme a remboursé 71% des sommes dépensées par la Municipalité pour les travaux de réfection des berges du chemin Redmond.

Demande d'autorisation de passage pour la 5^e édition du Tour Paramédic Québec :

ATTENDU QUE le Tour Paramédic Québec se tiendra en septembre 2021 et qu'une demande d'autorisation de passage est déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier en début de soirée le 19 septembre prochain empruntant le boulevard Valcartier (rte 371) en direction du Village Vacances Valcartier;

ATTENDU QUE l'organisation a fait une demande de permis au ministère des Transports pour la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le passage du Tour Paramédic Québec sur la route 371 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier le 19 septembre prochain.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

6.1 Avis de motion concernant le règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle

Madame Dorothy Noël, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sera présenté pour adoption.

6.2 Dépôt du projet de règlement no 241 modifiant le règlement no 218 sur la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante :

1. Dans un contexte de pandémie de la COVID-19, le gouvernement réitère sa volonté de soutenir l'économie québécoise en fixant des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.
2. Prévoir des règles de passation des contrats pour ceux qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 241 sera adopté à une séance ultérieure.

6.3 Avis de motion concernant le règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223 sera présenté pour adoption.

6.4 Dépôt du premier projet de règlement no 242 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) abrogeant et remplaçant le règlement no 223

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : règlement qui vise à unifier les règlements sur la sécurité publique sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier pour une application uniforme par les policiers de la Sûreté du Québec.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 242 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

04-06-21

7.1 Contrat de service impartition des appels municipaux CITAM

ATTENDU QUE CITAM (division de CAUCA) offre un service de prise des appels municipaux aux différentes villes et municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser le service de prise des appels municipaux offerts par CITAM (division de CAUCA);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service impartition des appels municipaux avec CITAM (division de CAUCA) pour les urgences municipales seulement pour un montant de 1 081,50 \$ plus les taxes pour les frais fixes d'implantation et un montant de 2 134,11 \$ plus les taxes pour les frais annuels.

Le service comprend la prise des appels pour toute situation qui nécessite une intervention immédiate de la part de la municipalité. Par exemple, un refoulement d'égout, un bris d'aqueduc, une demande d'abrasif ou de déneigement ou une route endommagée qui doit être prise en charge d'urgence. Une procédure sera choisie et élaborée avec la municipalité pour les appels qui ne sont pas des urgences. Ce service sera offert en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal.

05-06-21

7.2 Calendrier de conservation des documents municipaux (BAnQ)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à faire la demande de révision du calendrier de conservation auprès de Bureau et Archives nationales du Québec (BAnQ) et de signer les documents afférents.

D'autoriser le personnel de la direction générale à effectuer les tâches d'archivage sous la supervision de la directrice générale.

06-06-21

7.3 Vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

07-06-21

7.4 Embauche d'un journalier saisonnier à temps plein

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour un poste de journalier saisonnier à temps plein a été distribuée dans tous les foyers de la Municipalité et diffusée sur les réseaux sociaux en avril 2021;

ATTENDU QUE 6 curriculums vitae ont été déposés et que les 6 candidats ont été rencontrés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'embauche de M. Luc Légaré pour le poste de journalier saisonnier à temps plein, et ce, à compter du 17 mai 2021. Ce poste est sujet à une probation de 6 mois.

08-06-21

7.5 Travailleur(se) autonome en horticulture

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour un travailleur(se) autonome en horticulture a été distribuée dans tous les foyers de la Municipalité et diffusée sur les réseaux sociaux en avril 2021;

ATTENDU QUE 2 curriculums vitae ont été déposés et que l'un d'entre eux provenait d'une résidente de la Municipalité ayant une expérience pertinente en horticulture et

que celle-ci a été rencontrée par la directrice générale et le contremaître au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater Mme Sylvie Gagnon pour l'entretien des différents parcs de la Municipalité.

09-06-21

7.6 Démission du préventionniste au Service de sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la démission de Samuel Bergeron, préventionniste pour le service de Sécurité incendie, et ce, à compter du 18 mai 2021.

Un processus d'embauche conjointement avec la Ville de Shannon est en processus. L'offre d'emploi est disponible sur le site Internet de la Ville de Shannon pour toute personne intéressée.

8. FINANCES

10-06-21

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de mai 2021

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mai 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2021 totalisant la somme de 250 508,40 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8.2 Dons charitables

11-06-21

Tournoi de golf – Quebec High School Alumni Foundation:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE participer au tournoi de golf annuel des anciens de QHS au Centre Castor sur la Base de Valcartier le 25 juin 2021. Le coût est de 120 \$ par personne.

12-06-21

Popote et Multi-Services :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide financière additionnelle de 1 000 \$ à l'organisme Popote et Multi-Services considérant les besoins grandissants de notre communauté pour les services de repas et de transport.

13-06-21

Fonds de bourses de l'école Dollard-des-Ormeaux :

ATTENDU QUE la Municipalité supporte depuis plusieurs années les étudiants de l'école Dollard-des-Ormeaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un montant de 200\$ au fonds de bourses de l'école Dollard-des-Ormeaux pour récompenser les élèves dans leurs accomplissements.

8.3 Faits saillants et rapport financier pour 2020

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021, le Maire fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l/s.e.n.c.r.l. Ce rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2021**

Un total de 20 appels a été reçu pendant le mois de mai 2021 :

| | |
|----|--|
| 10 | Médical |
| 0 | Accident |
| 1 | Alarme incendie (entraide à la Ville de Shannon pour feu de résidence) |
| 0 | Fausse alarme |
| 9 | Divers |
| 0 | Travaux publics – urgence |

14-06-21

9.2 Utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du SSI SGDV

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur le feu vert clignotant* par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur le feu vert clignotant*, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation peut être accordée si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au *Règlement sur le feu vert clignotant*, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

De déléguer au directeur du Service de sécurité incendie la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant*.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

Écocentre municipal :

L'écocentre municipal est ouvert au public depuis le 21 mai 2021. Plusieurs commentaires positifs ont été reçus. Les heures d'ouverture sont le vendredi de 9h à 16h et le samedi de 8h à 12h.

Sentier en bordure du boul. Valcartier :

L'aménagement du sentier en bordure du boulevard Valcartier à partir de l'Église Unie et le Centre communautaire d'une longueur de 640 pieds est terminé.

Plantation d'arbres :

388 Arbres ont été plantés à l'entrée de la Municipalité et à proximité du réservoir à l'intersection du boulevard Saint-Sacrement/chemin Redmond en collaboration avec le Service des travaux publics, Arbre Évolution et Vallée Jeunesse.

15-06-21

10.2 Octroi du contrat pour le déneigement du secteur Sommet Bleu

Un appel d'offres par invitation pour le déneigement du secteur Joseph-Moraldo a été envoyé le 12 mai 2021 à Transport Éric Monaghan Inc., Déneigement Clay Boyd, Benoit Gauvin et Transport Ronald Murphy.

Un entrepreneur a soumis une offre de service et celle-ci a été ouverte le 28 mai 2021 à 14 h 05 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Margaret Baker, commis comptable, Mélissa Ouellet, réceptionniste, et Benoit Gauvin.

| | Saison hivernale 2021-2022 (montant incluant les taxes) | Saison hivernale 2022-2023 (montant incluant les taxes) |
|---------------|---|---|
| Benoit Gauvin | 57 487,50 \$ | 59 212,13 \$ |

L'offre de Benoit Gauvin est jugée conforme aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat d'un (1) an à Benoit Gauvin pour le prix et la somme de 57 487,50 \$ incluant les taxes pour la saison hivernale 2021-2022 pour le secteur Sommet Bleu.

Le maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer ledit contrat au nom de la Municipalité.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de mai 2021

Un total de 40 permis a été délivré pour le mois de mai 2021 :

| | |
|----|----------------------------|
| 2 | Nouvelle résidence |
| 2 | Rénovation |
| 16 | Bâtiment complémentaire |
| 3 | Démolition/déplacement |
| 9 | Piscine |
| 3 | Clôture |
| 3 | Installation septique |
| 1 | Puits |
| 1 | Travaux en bande riveraine |

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

16-06-21

11.3 Mise à jour de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues

ATTENDU QUE le 3 novembre 2014, les élus ont adopté la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période de trois (3) ans (2015-2016-2017);

ATTENDU QUE ladite politique aurait dû être révisée et adoptée de nouveau en 2017 pour les années 2018-2019-2020, mais qu'il n'y a pas eu de demandes d'ouverture ou de prolongement de rues depuis quelques années;

ATTENDU QUE ladite politique stipule clairement la procédure à suivre par les promoteurs pour soumettre un projet, les étapes à suivre par la Municipalité, les critères de sélection d'un projet ainsi que les conditions d'entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont satisfaits des objectifs de la politique fournissant à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier un outil additionnel d'urbanisme dans le but de contrôler le prolongement du réseau routier en fonction de sa capacité à supporter le développement résidentiel ainsi que les préoccupations des résidents de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le document Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues daté de juin 2021, et ce, pour une période indéterminée. Ladite politique est similaire à celle adoptée en novembre 2014 avec exception de la mise à jour des emplacements résidentiels viabilisés sur le territoire municipal en zone urbaine qui est passée de 200 à 135 et des ajouts concernant la gestion des eaux de surfaces.

17-06-21

11.4 Dérogation mineure – lot 5 098 507

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où l'accès de la résidence se ferait par un chemin déjà existant traversant trois lots et pour autoriser l'inclinaison de la résidence à 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet une inclinaison maximale de 30 degrés.

ATTENDU QUE la future résidence se trouvera à plus de 100 mètres de la rue en montagne;

ATTENDU QUE le voisin le plus proche se trouve à 50 mètres de la future construction;

ATTENDU QUE l'installation septique, ainsi que le garage respectent la réglementation municipale et provinciale;

ATTENDU QUE la future résidence ne sera pas visible de la 5^E avenue;

ATTENDU QUE le chemin est existant depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la forêt est dense dans le secteur;

ATTENDU QUE le terrain est composé de fortes pentes (plus de 30%) sur la moitié du lot rendant la construction d'un chemin privé sur le même lot que la résidence impossible;

ATTENDU QUE la raison de l'inclinaison de la résidence est de pouvoir accéder à leur résidence du même côté que le chemin;

ATTENDU QU' une servitude de passage notarié et signé autorise le propriétaire du lot 5 098 507 d'accéder par le lot 3 622 359, 5 799 239 et 5 799 240;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot pour le lot 5 098 507 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la construction d'une résidence unifamiliale avec un angle de 180 degrés par rapport à la rue accédant à la propriété par 3 autres propriétés voisines, et ce, selon la recommandation du CCU.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

Studio DépenDanse :

Mlle Laurie Pelletier, professeure et directrice du Studio DépenDanse depuis 8 ans devra laisser tomber l'enseignement des cours de danse dans notre Municipalité dû à un manque de temps à cause de ses études et de sa carrière. La relève de l'école de danse sera assurée par une professeure déjà en place et qui connaît déjà les enfants et les adultes participant à cette activité.

18-06-21

12.2 Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire Brent Montgomery à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente pour l'utilisation exclusive du terrain de soccer situé au 2355, boul. Valcartier, lot 4 704 970, du 17 mai 2021 au 1er octobre 2021 pour un montant de 6 000 \$ et la participation au programme Tremplin du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 pour un montant de 4 000 \$.

19-06-21

12.3 Projet de patinoire municipale Phase 2 (préau) – services professionnels

ATTENDU QUE la patinoire municipale a été relocalisée et reconstruite au cours de l'été 2020;

ATTENDU QUE la Phase 2 du projet consiste dans la construction d'un préau au-dessus de la nouvelle patinoire en 2021 et que le contrat a été octroyé à Construction Côté et Fils en avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme BBC Architectes afin de préparer les plans et devis définitifs d'architecture pour la construction d'un préau au-dessus de la nouvelle patinoire municipale ainsi que pour la surveillance de chantier, et ce, au coût de 14 200 \$ excluant les taxes.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 19 mai 2021.

Programme d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier :

La demande d'aide financière déposée par la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière en culture de la MRC de La Jacques-Cartier pour le projet « Cinéma de rue » a été octroyée pour un montant de 4 266 \$. L'activité comprend 5 représentations de cinéma de rue pour la population à l'été 2021.

Politique culturelle régionale 2020-2030 :

La Politique culturelle régionale 2020-2030 qui a été lancée le 29 avril est disponible en version numérique sur le site Internet de la MRC de La Jacques-Cartier.

Gala Reconnaissance « Les Étoiles de la Jacques-Cartier » :

C'est le 27 mai dernier que les Étoiles de la Jacques-Cartier ont été couronnées lors de la 3^e édition du gala reconnaissance, en mode virtuel. Ce gala vise à récompenser les personnes et les entreprises qui contribuent de façon significative au développement et au rayonnement de la région de la Jacques-Cartier. Deux étoiles de Saint-Gabriel-de-Valcartier se trouvaient parmi les finalistes, Mme Caroline Longchamp dans la catégorie Personnalité sportive de l'année, et M. Jessy Savard dans la catégorie Bénévole de l'année. Le conseil municipal vous félicite pour cette nomination et pour votre contribution au dynamisme de la région.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 16 juin 2021 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

20-06-21

14.1 Résolution de solidarité concernant des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.